

DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

(51) Classification internationale des brevets ⁵ : G09F 21/04, 19/18	A1	(11) Numéro de publication internationale: WO 93/16460 (43) Date de publication internationale: 19 août 1993 (19.08.93)
---	----	---

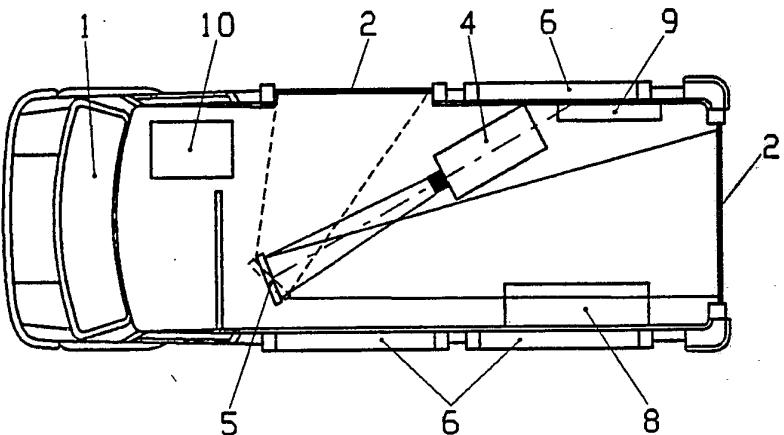
(21) Numéro de la demande internationale: PCT/FR92/00108 (22) Date de dépôt international: 6 février 1992 (06.02.92)	Publiée <i>Avec rapport de recherche internationale.</i>
(71)(72) Déposant et inventeur: BERENGER, Jean-Marc [FR/FR]; 5, avenue Taine, F-13009 Marseille (FR).	
(74) Mandataire: CABINET ROMAN; 35, rue Paradis, BP 2224, F-13208 Marseille Cédex 01 (FR).	

(54) Title: ADVERTISING VEHICLE

(54) Titre: VEHICULE PUBLICITAIRE

(57) Abstract

An advertising vehicle consists of a van type vehicle (1) housing at least one cinematographic device (4) which, by means of an adjustable mirror (5), can project a moving picture by transparency onto at least one translucent screen (2) mounted on the vehicle body and visible from outside. It also comprises one or more loudspeakers (3) also directed to the outside, and an electric power generating set (10). Additionally, illuminated display panels (6) may be mounted around the vehicle body and one or more illuminated news bands (7) may be mounted on the vehicle roof. The vehicle provides mobile advertising on public roads by means of moving cinematographic images and sound.



(57) Abrégé

Il est constitué par la combinaison, d'une part, d'un véhicule de type fourgon (1), dans lequel est installé au moins un appareil cinématographique (4) pouvant, par l'intermédiaire d'un miroir orientable (5), projeter une image animée par transparence sur au moins un écran translucide (2) fixé à la carrosserie du véhicule et visible de l'extérieur, d'autre part d'un ou plusieurs haut-parleurs (3) donnant également à l'extérieur, et enfin d'un groupe électrogène (10) d'alimentation installé à bord, l'ensemble étant éventuellement complété par des panneaux d'affichage (6) lumineux répartis sur le pourtour de la carrosserie et par un ou plusieurs journeaux lumineux (7) disposés sur le toit. Il est destiné à permettre la publicité mobile sur la voie publique au moyen d'images animées cinématographiques sonores.

UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

AT	Autriche	FR	France	MR	Mauritanie
AU	Australie	GA	Gabon	MW	Malawi
BB	Barbade	GB	Royaume-Uni	NL	Pays-Bas
BE	Belgique	GN	Guinée	NO	Norvège
BF	Burkina Faso	GR	Grèce	NZ	Nouvelle-Zélande
BG	Bulgarie	HU	Hongrie	PL	Pologne
BJ	Bénin	IE	Irlande	PT	Portugal
BR	Brésil	IT	Italie	RO	Roumanie
CA	Canada	JP	Japon	RU	Fédération de Russie
CF	République Centrafricaine	KP	République populaire démocratique de Corée	SD	Soudan
CG	Congo	KR	République de Corée	SE	Suède
CH	Suisse	KZ	Kazakhstan	SK	République slovaque
CI	Côte d'Ivoire	LI	Liechtenstein	SN	Sénégal
CM	Cameroun	LK	Sri Lanka	SU	Union soviétique
CS	Tchécoslovaquie	LU	Luxembourg	TD	Tchad
CZ	République tchèque	MC	Monaco	TG	Togo
DE	Allemagne	MG	Madagascar	UA	Ukraine
DK	Danemark	ML	Mali	US	Etats-Unis d'Amérique
ES	Espagne	MN	Mongolie	VN	Viet Nam

- 1 -

VEHICULE PUBLICITAIRE

La présente invention a pour objet un véhicule publicitaire.

Il est destiné à permettre la publicité mobile sur 5 la voie publique au moyen d'images animées cinématographiques sonores.

Jusqu'à ce jour, la publicité sur la voie publique était réalisée grâce à des panneaux d'affichage fixés sur les 10 murs, sur les arrêts de bus ou autres supports fixes, ou encore sur des véhicules plus ou moins adaptés à cet usage. Dans tous les cas, il s'agissait d'images fixes dont l'impact sur le public est sensiblement moindre qu'avec des images animées.

15 Il existe par ailleurs des dispositifs dits " journaux lumineux " permettant de faire défiler des messages publicitaires mais il s'agit toujours d'appareils fixes, ce qui limite leur portée auprès du public.

20 Le dispositif suivant la présente invention supprime ces inconvénients. En effet, grâce à lui, il est possible de sillonna 25 les voies publiques en présentant une image cinématographique sonore telle que spot publicitaire ou bande annonce de films éventuellement associée à des messages sous forme de textes lumineux et à des affiches traditionnelles, ce qui permet de toucher un très grand nombre de personnes.

Il est constitué par la combinaison, d'une part, d'un véhicule de type fourgon, dans lequel est installé au moins un

- 2 -

appareil cinématographique pouvant projeter une image animée par transparence, et par l'intermédiaire d'un miroir redressant cette dernière, sur au moins un écran translucide fixé à la carrosserie du véhicule et visible de l'extérieur, d'autre part 5 d'un ou plusieurs haut-parleurs donnant également à l'extérieur et enfin d'un groupe électrogène d'alimentation installé à bord, l'ensemble étant éventuellement complété par des panneaux d'affichage lumineux répartis sur le pourtour de la carrosserie et par un ou plusieurs journaux lumineux disposés sur le toit.

10

Sur les dessins annexés donnés à titre d'exemple non limitatif d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention:

La figure 1 représente le véhicule objet de l'invention 15 vu de côté,

La figure 2 représente le même véhicule vu de l'arrière, montrant un écran de projection et un haut-parleur,

20

La figure 3 est une coupe schématique horizontale suivant les flèches A-A permettant de voir les aménagements intérieurs.

25

Le dispositif, figures 1 à 3, est constitué d'un fourgon automobile 1 dont la carrosserie comporte sur au moins un côté et à l'arrière des découpes dans lesquelles sont logés des écrans de projection 2 translucides, ainsi qu'un ou plusieurs haut-parleurs 3.

30

A l'intérieur du véhicule est installé au moins un projecteur cinématographique 4 sonore, de préférence pour films de 35 mm, équipé de tous les accessoires modernes, avec tourelle à plusieurs objectifs et anamorphoseur pour films en cinémascope, de manière à pouvoir passer les bandes annonce du cinéma

- 3 -

professionnel. L'image produite est d'abord envoyée sur un prisme ou miroir orientable 5 dont le rôle est triple: D'abord, il inverse l'image, de façon à ce qu'elle apparaisse redressée sur l'écran, ensuite il allonge le chemin du rayon lumineux en procurant un meilleur agrandissement, enfin il permet de diriger avec précision l'image sur l'un ou l'autre écran 2, sans bouger le projecteur.

Sur les surfaces extérieures de la carrosserie non occupées par les écrans de projection, sont disposés des panneaux d'affichage 6 lumineux pouvant recevoir des affiches standards. Enfin, un ou plusieurs journaux lumineux 7 peuvent être installés sur le toit du fourgon.

L'intérieur du véhicule servant de cabine de projection est équipé d'une table de travail 8, d'un tableau électrique 9 et d'un amplificateur sonore avec micro pour le ou les haut-parleurs, ainsi que d'un magnétophone permettant la diffusion de musique ou de messages enregistrés.

L'ensemble de l'installation est alimenté par un groupe électrogène 10 complété par un redresseur destiné à la lampe du projecteur cinématographique.

Grâce à sa mobilité, le dispositif qui vient d'être décrit se prête particulièrement bien à la promotion publicitaire des nouveaux films, ou de n'importe quel produit, en complétant les actions faites par voie d'affiches fixes.

Le positionnement des divers éléments constitutifs donne à ce dispositif un maximum d'effets utiles qui n'avaient pas été obtenus à ce jour par des dispositifs similaires.

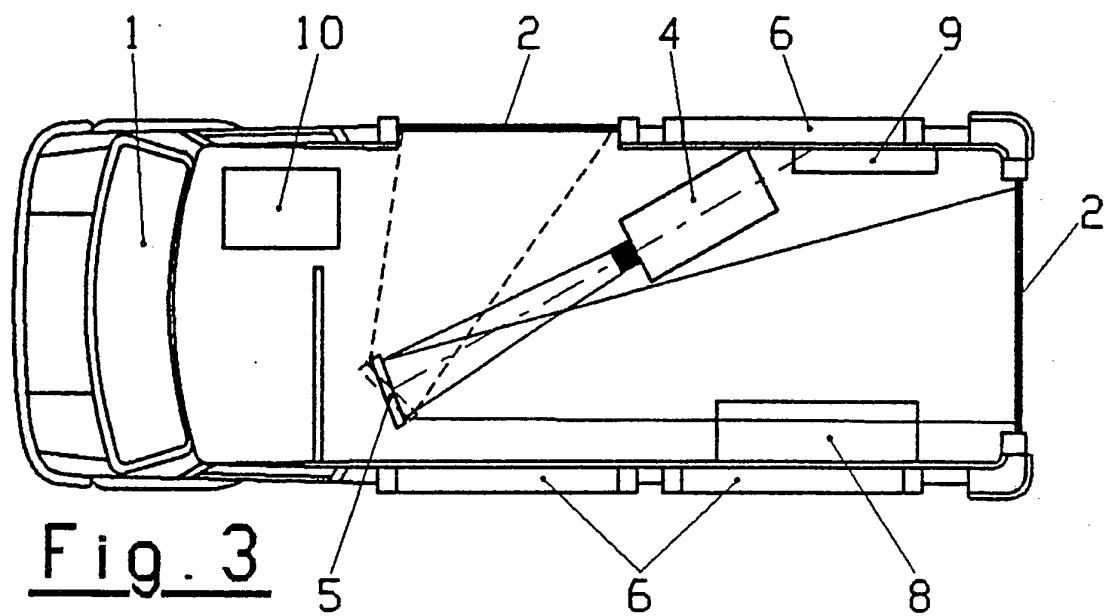
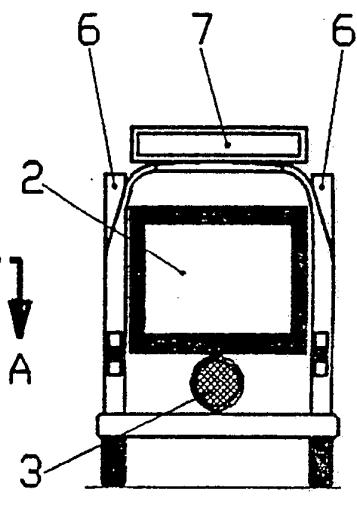
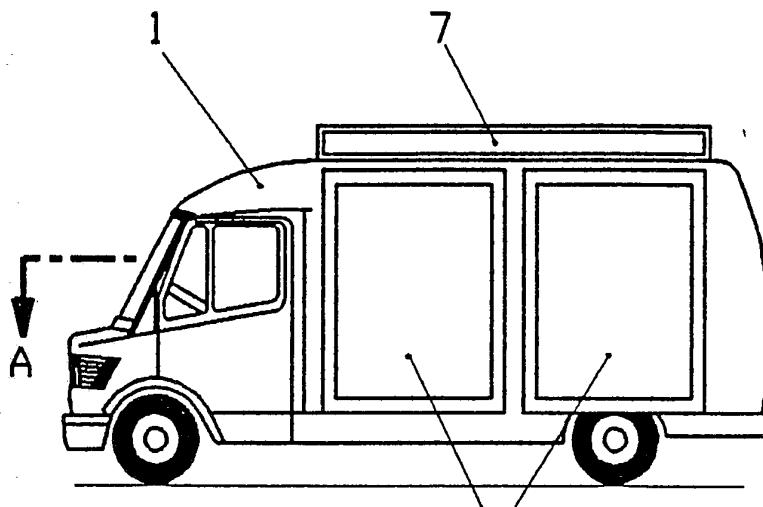
REVENDICATIONS

1° Véhicule publicitaire, destiné à permettre la publicité mobile sur la voie publique au moyen d'images animées cinématographiques sonores et en particulier de bandes annonce de films, caractérisé par un fourgon automobile (1) dans lequel 5 est installé au moins un projecteur cinématographique (4) sonore pour films de 35 mm, équipé d'une tourterelle à plusieurs objectifs et anamorphoseur pour films en cinémascope et alimenté par un groupe électrogène (10) installé à bord, complété par un redresseur pour la lampe du projecteur (1), celui-ci pouvant, par 10 l'intermédiaire d'un prisme ou miroir orientable (5), projeter par transparence une image animée sur au moins un écran translucide (2) fixé dans une découpe de la carrosserie du véhicule et visible de l'extérieur, un ou plusieurs haut-parleurs raccordés à un amplificateur (3), et donnant également à l'extérieur, retransmettant le son du film ou d'un micro, les surfaces extérieures de 15 la carrosserie du fourgon automobile (1) non occupé par les écrans translucides (2) comportant des panneaux d'affichage (6) lumineux pouvant recevoir des affiches standards.

2° Dispositif suivant la revendication 1, se caractérisant par le fait qu'un ou plusieurs journaux lumineux (7) sont installés sur le toit du fourgon automobile (1).

3° Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes, se caractérisant par le fait que l'intérieur du fourgon automobile (1) est équipé d'un magnétophone permettant la diffusion de musique ou de messages enregistrés sur le 25 ou les haut-parleurs (3).

PL. 1/1



INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No.

PCT/FR 92/00108

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER

Int.Cl.⁵: G 09 F 21/04; G 09 F 19/18

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)

Int.Cl.⁵: G 09 F

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used)

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
Y	DE, A, 3 923 234 (R. WEBER) 31 January 1991 see claims see column 3, line 43 - column 4, line 64; figures 1-5	1-3
Y	FR, A, 2 373 114 (A. RAGUSA) 30 June 1978 see the whole document	1-3
E	FR, A, 2 665 790 (J. BERENJIER) 14 February 1992 see the whole document	1-3
A	DE, A, 3 243 730 (D. LIEDTKE) 30 May 1984 see page 9, line 1 - page 13, line 10; figures 1,2	1-3

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

* Special categories of cited documents:

"A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance

"E" earlier document but published on or after the international filing date

"L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)

"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means

"P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention

"X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone

"Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art

"&" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

28 July 1992 (28.07.92)

Date of mailing of the international search report

5 August 1992 (05.08.92)

Name and mailing address of the ISA/

European Patent Office

Facsimile No.

Authorized officer

Telephone No.

ANNEX TO THE INTERNATIONAL SEARCH REPORT
ON INTERNATIONAL PATENT APPLICATION NO. FR 9200108
SA 56926

This annex lists the patent family members relating to the patent documents cited in the above-mentioned international search report.
The members are as contained in the European Patent Office EDP file on
The European Patent Office is in no way liable for these particulars which are merely given for the purpose of information. 28/07/92

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
DE-A-3923234	31-01-91	None	
FR-A-2373114	30-06-78	None	
FR-A-2665790	14-02-92	None	
DE-A-3243730	30-05-84	None	

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande Internationale No

PCT/FR 92/00108

I. CLASSEMENT DE L'INVENTION (si plusieurs symboles de classification sont applicables, les indiquer tous) ⁷

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

CIB 5 G09F21/04; G09F19/18

II. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée⁸

Système de classification	Symboles de classification
CIB 5	G09F

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où de tels documents font partie des domaines sur lesquels la recherche a porté⁹III. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS¹⁰

Catégorie ^o	Identification des documents cités, avec indication, si nécessaire, ¹² des passages pertinents ¹³	No. des revendications visées ¹⁴
Y	DE,A,3 923 234 (R. WEBER) 31 Janvier 1991 voir revendications voir colonne 3, ligne 43 - colonne 4, ligne 64; figures 1-5 ---	1-3
Y	FR,A,2 373 114 (A. RAGUSA) 30 Juin 1978 voir le document en entier ---	1-3
E	FR,A,2 665 790 (J. BERENJIER) 14 Février 1992 voir le document en entier ---	1-3
A	DE,A,3 243 730 (D. LIEDTKE) 30 Mai 1984 voir page 9, ligne 1 - page 13, ligne 10; figures 1,2 ---	1-3

^o Catégories spéciales de documents cités:¹¹

- "A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

"T" document ultérieur publié postérieurement à la date de dépôt international ou à la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

"X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive

"Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier.

"&" document qui fait partie de la même famille de brevets

IV. CERTIFICATION

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée
28 JUILLET 1992Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale
05.08.92

Administration chargée de la recherche internationale

OFFICE EUROPEEN DES BREVETS

Signature du fonctionnaire autorisé

GALLO G.G.

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE
RELATIF A LA DEMANDE INTERNATIONALE NO.

FR 9200108
SA 56926

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche internationale visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 28/07/92.
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE-A-3923234	31-01-91	Aucun	
FR-A-2373114	30-06-78	Aucun	
FR-A-2665790	14-02-92	Aucun	
DE-A-3243730	30-05-84	Aucun	